



International Oil Pollution  
Compensation Funds

Fonds internationaux  
d'indemnisation pour les  
dommages dus à la pollution  
par les hydrocarbures

Fondos internacionales  
de indemnización de daños  
debidos a contaminación por  
hidrocarburos

## Les sessions de novembre 2021 des organes directeurs – En bref

5 novembre 2021



Les organes directeurs des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) ont tenu des sessions du lundi 1<sup>er</sup> au vendredi 5 novembre 2021 au moyen de la plateforme de téléconférence KUDO. Un nombre record de 88 États, représentant 86 États Membres du Fonds de 1992, 26 États Membres du Fonds complémentaire et deux États observateurs, ainsi que 12 organisations ayant le statut d'observateur, ont assisté aux sessions de l'Assemblée du Fonds de 1992, du Comité exécutif du Fonds de 1992 et de l'Assemblée du Fonds complémentaire. Bien que la réunion se soit déroulée sur KUDO, en raison de la levée des restrictions au Royaume-Uni, les délégations ont été autorisées à y assister en personne pour la première fois depuis 2019, et un certain nombre de représentants se sont en effet joints à l'Administrateur et aux Présidents pour suivre les débats depuis la salle de conférence du bâtiment de l'OMI. Plusieurs décisions de procédure, modifiant ou suspendant temporairement certains articles des Règlements intérieurs, ont été adoptées pour que les sessions puissent avoir lieu à distance et pour faciliter la discussion des points à l'ordre du jour de la réunion.

### **Comité exécutif du Fonds de 1992 (77<sup>e</sup> session)**

Des informations ont été données au Comité exécutif du Fonds de 1992 sur tous les dossiers ouverts pour des sinistres mettant en cause les FIPOL. Il a été rendu compte, en particulier, des faits nouveaux concernant les sinistres ci-après.

### **Sinistre survenu en Israël (février 2021)**

En février 2021, le Gouvernement israélien a pris contact avec le Fonds de 1992 pour solliciter son assistance à la suite d'un déversement mystère qui avait entraîné l'échouage de boulettes d'hydrocarbures le long du littoral israélien. Le Ministère israélien de l'environnement a coordonné les mesures de lutte contre le déversement et une enquête a été diligentée afin d'en identifier la source.

Des analyses des échantillons prélevés sur le site pollué ont confirmé qu'il s'agissait de pétrole brut provenant d'une source unique. En l'absence de plateformes en mer ou d'oléoducs dans la région, les experts ont conclu

que la seule source possible de pollution était un navire-citerne transportant du pétrole brut. À la suite de son enquête, le Gouvernement israélien n'a identifié qu'un seul navire-citerne qu'il considérait comme probablement responsable du déversement. Toutefois, les preuves étaient insuffisantes pour établir que ce navire-citerne était à l'origine de la pollution. La Convention de 1992 portant création du Fonds s'applique également aux déversements d'hydrocarbures persistants même si le navire à l'origine du déversement ne peut être identifié, à condition qu'il soit démontré que les hydrocarbures proviennent d'un navire répondant à la définition qu'en donne la Convention de 1992 sur la responsabilité civile (CLC de 1992). Ayant cela à l'esprit, le Comité exécutif a décidé, en juillet 2021, que la CLC de 1992 et la Convention de 1992 portant création du Fonds s'appliqueraient à ce sinistre et a autorisé l'Administrateur à verser des indemnités au titre des demandes d'indemnisation recevables.

Bien qu'aucune demande d'indemnisation n'ait encore été soumise, les premières estimations du coût de la lutte contre le déversement d'hydrocarbures sont de l'ordre de ILS 55 millions (£ 12,2 millions). D'autres demandes d'indemnisation au titre des préjudices économiques sont attendues. Le montant total d'indemnisation disponible en vertu de la CLC de 1992 et de la Convention de 1992 portant création du Fonds est de ILS 943 024 320. Le Fonds de 1992 a chargé une entreprise locale, qui assiste de longue date les Clubs P&I, de faire office de point de contact pour ce sinistre, afin d'aider les demandeurs potentiels et de faciliter la présentation et le traitement des demandes d'indemnisation. Le Gouvernement israélien a réuni un ensemble d'informations destinées aux demandeurs, qui seront prochainement diffusées par voie de presse et dans les médias. Il est probable que des demandes d'indemnisation soient présentées dès que ces informations auront été rendues publiques. Dans l'intervalle, le Fonds de 1992 continue d'enquêter sur l'origine possible du déversement.

#### ***Hebei Spirit* (République de Corée, décembre 2007)**

Toutes les actions en justice relatives au sinistre du *Hebei Spirit* ont été retirées ou rejetées par le tribunal de Seosan et, par conséquent, toutes les procédures judiciaires ayant trait à ce sinistre ont été finalisées. En février 2021, le tribunal de limitation pour la Samsung Heavy Industries Co., Ltd (SHI) a rendu une décision sur la répartition du fonds de limitation de la SHI, accordant au Fonds de 1992 KRW 3 271 486 069 (£ 2,2 millions). Ce montant a été versé au Fonds de 1992 en juin 2021.

En novembre 2021, la délégation de la République de Corée a fait un exposé devant le Comité exécutif du Fonds de 1992, dans lequel elle a exprimé ses remerciements au Skuld Club et au Fonds de 1992, ainsi que pour le soutien technique des experts impliqués dans l'affaire et le travail des tribunaux nationaux, qui ont résolu la plupart des cas par voie de médiation. L'Administrateur a saisi cette occasion pour souligner que, d'après son expérience, la clé de la gestion efficace d'un sinistre était la solide coopération entre les FIPOL, l'assureur et le gouvernement touché par le déversement. Il a déclaré que l'affaire du *Hebei Spirit* avait montré que lorsque les principales parties travaillent ensemble, même un sinistre d'une telle ampleur peut être résolu avec succès. La délégation de la République de Corée et l'Administrateur ont néanmoins convenu que des enseignements utiles pouvaient être tirés de ce sinistre, et une réunion avait d'ailleurs été planifiée entre le Secrétariat, le Skuld Club et le Gouvernement de la République de Corée pour réfléchir à ces enseignements. Toutefois, en raison de la pandémie mondiale de COVID-19, la réunion a été reportée *sine die*, dans l'attente d'un assouplissement des restrictions de voyage.

#### **Autres sinistres**

Le Secrétariat a également fourni des renseignements au sujet des sinistres du *Prestige* (Espagne, 2002), du *Solar 1* (Philippines, 2006), du *Redferm* (Nigéria, mars 2009), du *Haekup Pacific* (République de Corée, avril 2010), de l'*Alfa I* (Grèce, mars 2012), du *Nesa R3* (Oman, juin 2013), du *Trident Star* (Malaisie, août 2016), du *Nathan E. Stewart* (Canada, octobre 2016), de l'*Agia Zoni II* (Grèce, 2017), du *Bow Jubail* (Pays-Bas, juin 2018) et du *MT Harcourt* (Nigéria, novembre 2020).

#### **Assemblée du Fonds de 1992 (26<sup>e</sup> session) et Assemblée du Fonds complémentaire (18<sup>e</sup> session)**

Au cours de leurs sessions simultanées, les organes directeurs ont pris plusieurs décisions et ont pris note d'un large éventail d'informations concernant les questions d'indemnisation, les questions conventionnelles, les politiques et procédures financières, les questions d'ordre administratif et celles relatives au Secrétariat.



### **Nomination du prochain Administrateur**

À la suite d'une élection qui s'est tenue en personne, lors d'une séance privée et à scrutin secret, l'Assemblée du Fonds de 1992 a élu M. Gaute Sivertsen (Norvège) au poste d'Administrateur des FIPOL. Délégué de longue date aux réunions des FIPOL et ancien Président de l'Assemblée du Fonds de 1992 pendant dix ans, M. Sivertsen est bien connu de l'Organisation et prendra officiellement ses fonctions d'Administrateur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour un mandat de cinq ans.

### **États des Conventions**

Deux nouveaux États, la République de Saint-Marin et la République du Costa Rica, ont déposé leur instrument d'adhésion à la Convention de 1992 portant création du Fonds en 2021. La Convention entrera en vigueur à l'égard de ces États le 19 avril 2022 et le 19 mai 2022, respectivement, ce qui portera à 120 le nombre d'États Membres du Fonds de 1992. Le Fonds complémentaire compte 32 États Membres.

### **Élection des membres du Comité exécutif du Fonds de 1992**

Conformément à la résolution N° 5 du Fonds de 1992, l'Assemblée du Fonds de 1992 a élu les États ci-après comme membres du Comité exécutif du Fonds de 1992 pour un mandat courant jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée du Fonds de 1992 :

Allemagne	Îles Marshall	Malaisie
Espagne	Inde	Maroc
Équateur (Mme Luisa Burgess, Vice-Présidente)	Italie	Pays-Bas
France	Jamaïque	Philippines
	Japon	Singapour (M. Samuel Soo, Président)
	Libéria	

### **Questions budgétaires et calcul des contributions**

L'Assemblée du Fonds de 1992 a pris les décisions ci-après en ce qui concerne le budget de 2022 et les contributions de 2021 :

- Adopter pour 2022 un budget administratif du Fonds de 1992 d'un montant de £ 4 855 778 ;
- Mettre en recouvrement des contributions pour 2021 d'un montant de £ 12,2 millions, exigibles au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2022 ;
- Mettre en recouvrement des contributions pour 2021 de £ 8 millions au fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le sinistre survenu en Israël, dont £ 4 millions exigibles le 1<sup>er</sup> mars 2022 et £ 4 millions, ou une partie de ce montant, différés et facturés plus tard en 2022, si besoin est.

L'Assemblée du Fonds complémentaire a adopté pour 2022 un budget administratif de £ 52 400.

## **Rapport de l'Organe de contrôle de gestion commun et nomination de l'expert extérieur**

L'Organe de contrôle de gestion commun a présenté aux organes directeurs son rapport annuel, qui expose les travaux entrepris depuis la réunion de décembre 2020 des FIPOL, décrit en détail ses grands axes conformément au programme de travail dont il a convenu et formule un certain nombre de recommandations. Les organes directeurs ont profité de cette occasion pour remercier M. Michael Knight, l'expert extérieur de l'Organe de contrôle de gestion, qui terminait son mandat après 10 ans en tant que membre de l'Organe. Sur proposition du Président, l'Assemblée du Fonds de 1992 a décidé de nommer Mme Alison Baker en tant que nouvelle experte extérieure de l'Organe de contrôle de gestion commun pour un mandat de trois ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

## **Convention SNPD de 2010**

Au moment des sessions, la Convention SNPD de 2010 comptait toujours cinq États contractants (Afrique du Sud, Canada, Danemark, Norvège et Turquie). Le Secrétariat a fait savoir que de nouvelles améliorations avaient été apportées au Localisateur SNPD, qui facilite l'identification des substances nocives et potentiellement dangereuses susceptibles d'être considérées comme cargaisons donnant lieu à contribution, disponible à l'adresse [hnsconvention.org](https://hnsconvention.org). Le Secrétariat a également fait savoir à l'Assemblée que des réunions avec des organisations extérieures s'étaient poursuivies pour travailler à la rédaction d'un projet de manuel des demandes d'indemnisation du Fonds SNPD. Les FIPOL continuent, en étroite collaboration avec l'OMI, d'apporter leur aide aux États qui envisagent de ratifier la Convention et de préparer l'entrée en vigueur de la Convention.

## **Autres décisions**

Les organes directeurs ont également pris des décisions concernant :

- l'approbation des états financiers du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire pour 2020 ;
- la nomination de nouveaux membres de la Commission de recours.

Ils ont également pris note d'informations fournies concernant :

- la soumission des rapports sur les hydrocarbures et le paiement des contributions aux FIPOL ;
- le rapport de l'Organe consultatif commun sur les placements ;
- l'application du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne ;
- les activités de sensibilisation et les services d'information assurés en 2020 et ceux prévus pour 2022.

## **Réunions futures**

Les organes directeurs ont décidé de tenir les prochaines sessions ordinaires de l'Assemblée du Fonds de 1992 et de l'Assemblée du Fonds complémentaire pendant la semaine du 24 octobre 2022. Ils sont également convenus que les prochaines sessions des organes directeurs auraient lieu pendant la semaine du 28 mars 2022.

## **Adieux à l'Administrateur sortant, M. José Maura**

Étant donné que le deuxième mandat de l'Administrateur des FIPOL, M. José Maura, expirera le 31 décembre 2021, la réunion de novembre 2021 était sa dernière en qualité d'Administrateur. M. Maura, qui a exercé à ce poste pendant 10 ans, après 15 années passées au sein du Secrétariat à d'autres fonctions, a prononcé un discours d'adieu. Les Présidents des organes directeurs ainsi que nombre d'États Membres et de délégations d'observateurs ont pris la parole pour adresser leurs remerciements à l'Administrateur sortant pour sa précieuse contribution au fonctionnement du régime international d'indemnisation en cas de pollution par les hydrocarbures depuis plus de 25 ans. Tous les délégués n'étant pas présents en personne à la réunion, le Président de l'Assemblée du Fonds de 1992 a proposé d'organiser une réunion d'adieu pour l'Administrateur à la prochaine occasion qui se présenterait.

---

Note : ce document est une synthèse des principaux aspects des sessions et ne les reflète pas dans leur intégralité. Le compte rendu complet des décisions peut être consulté à la section des Services documentaires du site Web des FIPOL : [www.fipol.org](http://www.fipol.org).